

24.28. Installations et équipement

24.28.1. Installations de réunion

24.28.1.1. Le comité hôte doit s'assurer qu'il y a des lieux facilement disponibles pour les réunions exigées. Ces réunions incluront la réunion préalable à la compétition et les réunions du comité de discipline et du comité des appels.

24.28.2. Terrains pour la crosse au champ masculine

24.28.2.1. Le marquage doit être à jour et précis sur chaque terrain qui est utilisé.

24.28.2.2. Des vestiaires adéquats pour tous les participants seront fournis par l'hôte, au besoin.

24.28.2.3. Des installations sanitaires seront mises à la disposition des participants et des spectateurs pendant les championnats.

24.28.2.4. Tous les efforts possibles seront faits pour offrir des services de restauration aux participants et aux spectateurs pendant les championnats.

24.28.2.5. L'hôte doit assurer la présence d'un soigneur certifié sur les lieux pour les équipes qui participent aux championnats nationaux. Les équipes fourniront leur propre ruban et fournitures au besoin pour permettre au personnel d'entraînement de s'occuper de leurs joueurs.

24.8.3 Équipement

24.28.3.1 Des horloges de chronomètres, du matériel de la table de résultats et des bâches en cas de mauvais temps, du matériel de marquage à la craie du terrain et deux filets de dimensions appropriées par catégorie d'âge seront fournis sur chaque terrain.